

## L'intégration des étrangers en Égypte ptolémaïque

**DANKOUAN Kapeubé Hervé-Maurel**

Assistant

Enseignant-Chercheur

Université de Bondoukou (Côte d'Ivoire)

Département d'Histoire

[dankhervemaurel79@gmail.com](mailto:dankhervemaurel79@gmail.com)

**MIEZAN Kouao Hervé**

Docteur

Université Félix-Houphouët Boigny, Cocody (Côte d'Ivoire)

Département d'Histoire

[miezankouaoherve@gmail.com](mailto:miezankouaoherve@gmail.com)

**LEPPRI Yéhi Adèle Marceline Rita**

Doctorante

Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody (Côte d'Ivoire)

Département d'Histoire

[lepprita@gmail.com](mailto:lepprita@gmail.com)

**Résumé :** La mobilité des peuples résulte principalement des contraintes sociales, économiques, culturels ou politiques. Le flux migratoire observable dans un pays bouleverse nécessairement son équilibre établi. Il entraîne la réorganisation des structures étatiques et constraint les gouvernants à tenir compte de l'intégration des nouveaux arrivants. La présence des étrangers en terre égyptienne durant la période lagide, offre, à cet égard, un cadre d'analyse particulièrement éclairant. Elle nous ramène à l'une des périodes de la domination étrangère en Égypte antique. Le règne des Ptolémées en Égypte favorise l'arrivée massive des étrangers dont le rôle reste incontestablement important. Le terme Hellène désigne, somme toute, les Grecs de naissance et l'ensemble de ceux, qui se sont approprié la langue, les mœurs et la civilisation grecque. L'objectif de notre étude réside dans l'analyse des facteurs ayant favorisé l'intégration des Hellènes en Égypte ptolémaïque et l'impact de l'implication des étrangers dans la politique de la gouvernance des rois lagides. Notre contribution scientifique exige une relecture et une analyse des sources littéraires. En se fondant sur la synthèse documentaire, l'étude révèle les caractéristiques des résultats de l'intégration des Hellènes en Égypte ptolémaïque et l'impact de leur implication dans la politique globale de gouvernance.

**Mots clés :** Égypte antique, étrangers, Hellène, intégration, Ptolémaïque

## The integration of foreigners in Ptolemaic Egypt

**Abstract:** The mobility of peoples results mainly from social, economic, cultural or political constraints. The migratory flow observable in a country necessarily disrupts its established balance. It leads to the reorganisation of state structures and forces governments to take into account the integration of new arrivals. The presence of foreigners in Egypt during the Ptolemaic period provides a particularly illuminating framework for analysis in this regard. It takes us back to one of the periods of foreign domination in ancient Egypt. The reign of the Ptolemies in Egypt encouraged the mass arrival of foreigners, whose role remains undeniably important. The term "Hellenic" refers to those born Greek and all those who adopted the Greek language, customs and civilisation. The aim of our study is to analyse the factors that promoted the integration of the Hellenes in Ptolemaic Egypt and the impact of the involvement of foreigners in the governance policies of the Ptolemaic kings. Our scientific contribution requires a re-reading and analysis of literary sources. Based on a synthesis of documents, the study reveals the characteristics of the results of the integration of the Hellenes in Ptolemaic Egypt and the impact of their involvement in overall governance policy.

**Keywords:** Ancient Egypt, foreigners, *Hellenic*, integration, Ptolemaic

### Introduction

La conquête de l'Égypte par les Greco-Macédoniens sous l'égide d'Alexandre Le Grand, marque une rupture majeure dans l'histoire politique du pays. Elle ouvre la voie à l'installation d'un nouveau pouvoir, celui des souverains lagides. Les rois qui se sont succédés dans la dynastie des Ptolémées ont instauré progressivement une forme de gouvernance axée sur l'exploitation du territoire et la mise en valeur des ressources de cette nouvelle colonie. Les mesures exceptionnelles prises et mises en œuvre dans ce cadre, attirent un nombre croissant d'étrangers, dont la présence est motivée par la recherche de meilleures conditions de vie et d'opportunités économiques.

La cohabitation entre Égyptiens et Grecs soulève alors des enjeux essentiels liés à la prééminence dans les sphères socioculturelle, économique, politique et administrative. Dès lors, une interrogation centrale s'impose : Comment les rois lagides ont-ils conduit leur politique d'intégration des étrangers en Égypte ? Cette question nodale en appelle d'autres, complémentaires. Pourquoi ont-ils favorisé l'intégration des étrangers en Égypte ? Et quel a été l'impact de cette politique sur l'Égypte ptolémaïque ?

L'objectif de cette étude est d'analyser les facteurs ayant permis l'intégration des Hellènes dans la société Égyptienne à l'époque ptolémaïque. Il s'agit également d'évaluer les incidences de cette intégration sur la politique de gouvernance des rois lagides. La démarche scientifique repose sur la relecture critique et une analytique des sources littéraires, ainsi que sur une synthèse documentaire, permettant de mettre en lumière les principales caractéristiques de l'intégration des Hellènes en Égypte ptolémaïque et son influence sur les dynamiques politiques, sociales et économiques de l'Égypte ptolémaïque.

La démonstration s'articule autour de trois axes. Le premier axe examine les fondements structurels de la politique d'intégration des étrangers. Le second analyse les mécanismes socioculturels et économiques de l'intégration des étrangers en Égypte lagide. Enfin, le troisième met en lumière l'impact de l'intégration politique, administrative et économique des Hellènes en Égypte lagide.

## **1. Les fondements structurels de l'intégration des immigrés en Égypte**

La situation des étrangers en terre égyptienne est pour nous, l'occasion de revenir sur l'une des périodes de la décadence politique de l'Égypte ancienne. Suite à la conquête militaire de l'espace égyptien par Alexandre le Grand, les Grecs vont affluer vers ce nouveau territoire en vue de consolider la domination du nouveau maître. À la mort d'Alexandre Le Grand, l'un de ses diadoques, Ptolémée 1<sup>er</sup> Sôter, hérite du royaume égyptien où il pose les bases d'une domination dynastique, malgré la présence ancienne d'une civilisation autochtone. Pour parvenir à ses fins, la dynastie des Ptolémées s'est appuyée sur l'apport et l'élan de solidarité des étrangers ou, Hellène. Dans le monde Grec, un Hellène, est celui qui accepte et épouse la civilisation grecque<sup>1</sup>. Plusieurs fondements ont caractérisé l'intégration des étrangers en Égypte lagide.

### **1.1. La création d'un environnement hellénique**

La vision des nouveaux maîtres de l'Égypte réside dans la consolidation de leur pouvoir sur le peuple autochtone. Conscients des possibilités de révoltes ou de contestations de leur autorité, les dirigeants lagides vont entreprendre une série d'actions susceptibles de protéger et de garantir leurs règnes. L'une des mesures les plus importantes reste la création des villes grecques en Égypte. Dès lors, cette mesure fait de l'Égypte une terre d'accueil, une terre de peuplement.

Initiée au début du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et déjà bien avancée dans certaines cités côtières (G. L. Turbatte, 2020, p. 2), la diffusion du modèle urbain grec prit une ampleur considérable sous les Lagides.

Fonder des cités, et des lieux à caractère grec avait pour but d'attirer les Grecs et les y retenir en leur offrant le cadre de vie auquel ils étaient accoutumés. L'une des plus prestigieuses cités grecques d'Égypte est Alexandrie, fondée en 331 av. J-C par Alexandre le Grand, après la conquête de ce territoire. Elle a été construite sur le site d'un village égyptien nommé *Rakotis*, à l'ouest du delta du Nil, entre le lac *Mareotis* et l'île de *Pharos*, (M. G. Jondet, 1921, p. 108). Une autre cité grecque construite en Égypte, est la ville de Naucratis. Naucratis est une ville de Basse Égypte située à l'ouest de l'ancienne branche canonique du fleuve. L'emplacement stratégique de la cité de Naucratis lui fait abriter le port international (F. Leclère, 2009, p. 113-115). Enfin, avons-nous la ville de Ptolémaïs fondée par Ptolémée 1<sup>er</sup> Sôter.

Les noms attribués à ses villes témoignent de l'influence des dirigeants qui initient leur création. Leurs fonctions sont multiples. Nous avons la fonction de peuplement, la fonction politique, administrative, culturelle, et surtout la fonction militaire. Car, le choix du peuplement des cités par les immigrés, n'est pas fortuit. Cette volonté délibérée s'atteste par le fait que Ptolémée ait

---

<sup>1</sup> Cette question sera mieux détaillée dans le corps du travail.

encouragé et encadré l'arrivée de colons d'Argos, de Sparte, de Thessalie dans la ville de Ptolémaïs.

En outre, ces nouvelles villes abritent d'importants postes administratifs confiés aux étrangers. C'est l'exemple d'Alexandrie où plusieurs Grecs occupent des postes stratégiques de l'administration. À côté de l'aménagement des nouveaux territoires et de la création des services administratifs, le pouvoir lagide instaure le droit grec qui cohabite avec le droit égyptien. Ce droit grec régit, octroie et garanti aux étrangers, des priviléges dont ne bénéficient les autochtones.

Ces villes deviennent à l'image des Cités grecques, un cadre naturel de la vie politique et culturelle où peuvent s'épanouir aisément les immigrés. Elles deviennent ainsi un instrument essentiel de l'intégration des Hellènes sur le sol égyptien.

La dynastie des Ptolémée, étrangère aux Égyptiens, ne pouvait exclusivement gouverner dans l'intérêt de leurs sujets au détriment de la communauté étrangère. L'hellénisme s'offre, donc, à eux, comme le cadre d'expression fondamentale de la mise en œuvre de leur gouvernance.

## **1.2. L'hellénisme, cadre d'expression politique et culturel du pouvoir lagide**

À l'instar d'Alexandre Le Grand, les souverains gréco-macédoniens se sont investis de la mission d'helléniser l'Égypte.

L'Hellénisme tire son origine du mot grec *Hellenos*, désignant les Grecs et, par extension, tous ceux qui ont adopté la civilisation grecque durant le règne des Lagides. Ces derniers vont progressivement imposer leurs cultures après leurs conquêtes. L'hellénisme renvoie ainsi à « la culture de langue grecque qui s'est développée dans l'ensemble du Moyen Orient avec les conquêtes d'Alexandre le Grand (333-323 av. J.-C.) »<sup>2</sup>. Selon S. Wang (2016, p. 102), « L'époque hellénistique devient donc la période caractérisée par l'extension de l'hellénisme et l'implantation des colonies grecques dans tout l'Orient. ».

De ce qui précède, la notion d'hellénisme revêt des caractères politiques. Les Grecs, en plus de vulgariser leurs cultures, garantissent aux étrangers vivant sur le sol égyptien, le droit de devenir Grecs par l'apprentissage de la langue et l'adoption des mœurs grecques. En Égypte, les gouvernants lagides font de l'hellénisme un véritable instrument politique, destiné à consolider leur hégémonie en diffusant la culture grecque auprès des populations locales et étrangères. Les immigrants venus des cités grecques, les Macédoniens, les Syriens, les Juifs et même certains Égyptiens sont alors intégrés à la communauté des Hellènes. Celle-ci demeure toutefois très hétérogène puisque son principal critère d'appartenance est d'ordre linguistique et culturel.

Comme l'indique J. Ducat (1994, p. 70) « Un Hellène, en Égypte, c'est un non-Égyptien hellénophone ». Ainsi, l'hellénisme s'impose comme un puissant levier dans la politique d'intégration impliquant divers volets.

---

<sup>2</sup> hérodote.net, *le dictionnaire de l'histoire*, consulté le 30/06/2023 à 12H45mn GMT

## 2. Les mécanismes socioculturels et économiques de l'intégration des étrangers

Les rois lagides entreprennent de multiples réformes en vue de conduire au mieux leur hégémonie politique en territoire égyptien. Ils promeuvent la naturalisation des étrangers en vue de leur garantir des droits tout en les sédentarisant à leur cause. Ils encouragent les mariages mixtes, créent des conditions de vulgarisation de la langue grecque ainsi que la promotion de l'éducation et de la culture grecque.

### 2.1. La politique de naturalisation initiée par le pouvoir lagide

À côté des populations gréco-macédoniennes, vivaient plusieurs autres peuples migrants installés en Égypte. Leur appartenance étrangère faisait systématiquement d'eux des populations assimilées aux Hellènes. Or, la loi sur la naturalisation à cette époque était principalement régie par l'appartenance à la communauté des Hellènes (J. Modrzejewski, 1991, p. 70). L'origine de l'étranger s'atteste par l'indication de l'ethnie à travers le nom<sup>3</sup>.

Le nom demeurait, jusqu'à la fin de l'époque ptolémaïque, un marqueur essentiel de l'origine et de l'ethnie de celui qui le portait (J. Modrzejewski, 1983, p. 248). Selon cet auteur, pour indiquer son groupe ethno-social et montrer son statut d'Hellène, il est nécessaire de préciser la patrie d'origine (ethnie). Ainsi, « juridiquement, les Grecs sont étrangers en Égypte, ils doivent, suivant une vieille tradition hellénique, indiquer dans les actes officiels leur appartenance à la *polis* ou à l'*ethnos* d'où ils viennent ».

Cependant, nombreux d'immigrants n'étaient rattachés à aucune cité grecque d'Égypte et conservaient leur nationalité d'origine. Ils se regroupaient par nations au sein d'associations appelées *Politeumata*, (P. Jouguet, 1923, p. 431). Conscient de la diversité de ces communautés et de la force qu'ils constituent, les gouvernants lagides mettent en place une politique de naturalisation destinée à favoriser leur intégration dans la nouvelle société égyptienne.

Reconnue par l'État, qui en contrôlait le recrutement, l'inscription dans un *politeuma* assurait aux étrangers la naturalisation hellénique.

En somme, les souverains lagides accordèrent la nationalité à plusieurs étrangers afin de faciliter leur intégration en terre égyptienne. L'encouragement du mariage mixte, la promotion de l'éducation et de la langue grecque étaient des éléments d'intégration initiés par le pouvoir lagide.

### 2.2. L'intégration par le mariage, l'éducation et la langue

Les dirigeants lagides ont su mener une politique de rapprochement entre les Hellènes et les autochtones Égyptiens. Pour ne pas rompre le contact avec les autochtones et avoir un contrôle efficient sur le peuple, les Lagides ont encouragé les mariages mixtes, la vulgarisation de l'éducation et l'apprentissage de la langue grecque.

En effet, l'histoire des conquêtes territoriales détermine le creuset culturel et sociologique des réalités nouvelles des peuples mis en rapport de dominant et de dominés. De l'analyse des faits,

---

<sup>3</sup> Le nom était un élément déterminant dans l'identification d'une appartenance culturelle ou nationale dans les cités grecques.

le melting-pot est inévitable. La cohabitation finit par conduire à la célébration des mariages mixtes malgré certaines contraintes religieuses ou culturelles. L'union entre deux personnes peut-être aussi un moyen d'intégration tant à l'échelle national ou international. Comme l'affirme S. Wang (2016, p. 57) « les mariages interethniques sont des comportements décisifs de l'être humain dans le processus d'intégration des étrangers, ils changent fondamentalement et irréversiblement la structure démographique dans ce processus ».

Instruits de ce principe, les gouvernants lagides, font des mariages mixtes un processus évident de l'interpénétration culturelle. Dès le III è siècle av. J-C, les Hellènes contractent des mariages avec les autochtones égyptiens. Les unions entre Grecs et Égyptiens donnent naissance à des familles bilingues. Elles émanent des soldats vivant dans la campagne : « c'est en effet, en grande partie, de l'armée qu'émergent plus clairement au cours du IIe siècle av. J-C, une entité que j'appelle gréco-égyptienne principalement issue de mariage entre soldats grecs et Égyptiens appartenant à l'élite locale. », (S. Wang, 2016, p. 56).

Il existait également des mariages mixtes entre Juifs et Égyptiens, Juifs et Grecs bien que les juifs aimait vivre en autarcie.

Tout comme le mariage mixte, l'éducation a été un puissant vecteur d'intégration dans toute société égyptienne. À l'époque ptolémaïque, on note plusieurs lieux destinés à l'éducation. Ce sont les temples égyptiens, les synagogues et les gymnases. Selon S. Wang (2016, p. 35) « ils sont de bons exemples d'intégration des communautés étrangères à cette époque »,

En outre, la langue était aussi un moyen d'intégration pour les Hellènes. En effet, La *koinè* est la langue commune fondée dès le IV è siècle av. J-C. sur le dialecte d'Athènes. C'est celle-ci qui est utilisée à Alexandrie (S. Wang, 2016, p 40). La *koinè* est une forme de grec ancien, ayant servi de langue commune dans le monde hellénistique. Elle servait à produire les documents officiels tels que les contrats. Elle était la langue officielle du groupe des Hellènes vivant en Égypte durant le règne des Ptolémées. Le degré d'utilisation de la *Koinè* et de son enseignement public, sont des critères pour évaluer son importance aux yeux des souverains qui la veulent comme un moyen d'épanouissement linguistique de leurs concitoyens (P. Frohlich, 2004, p. 216).

### **3. L'impact de l'intégration politique, administrative et économique des hellènes en Égypte lagide**

Conscients des opportunités dont ils pouvaient bénéficier, le pouvoir lagide encourage la migration de ses concitoyens vers l'Égypte. L'attractivité des nouvelles terres conquises offre des aubaines exploitables au plan économique. Au III è siècle av. J-C, des vagues successives d'immigrants affluent en Égypte à la recherche d'un mieux-être social et économique.

#### **3.1. Le contrôle de l'appareil économique**

La volonté manifeste du pouvoir lagide d'avoir la main mise sur l'économie égyptienne suscite une organisation profonde du travail. Cette réforme est confiée à une équipe de gestion dans le secteur économique. La gestion économique de l'espace égyptien est tenue par un long réseau ramifié et échelonné de fonctionnaires.

Dans cette partie de notre démonstration, loin de produire un inventaire des taxes et impôts perçus par les gouvernements, nous nous appesantirons sur les mécanismes favorisant l'intégration des Hellènes. Ainsi, la politique économique menée au sommet de l'État lagide, consiste à mettre en place un système de domination assuré par les étrangers. En effet, le modèle économique emprunté aux cités grecques est appliqué à l'Égypte. Les systèmes de fermage et des impôts sont gérés par des administrateurs étrangers Grecs et Macédoniens en qualité d'agents fiscaux.

Le *Diœcète* en est le plus haut responsable financier dans l'Égypte lagide. Sa fonction est purement économique. Ce prestigieux poste n'a été occupé que par des personnes ayant le statut d'Hellène, sous les Lagides. (C. Orrieux, 1983, p. 52).

L'économie travaille de connivence avec le *Diœcète* qui est son supérieur hiérarchique.

W. Peremans et E. Van't Dack (1950, p. 107), soutiennent que le premier économie de l'Arsinoïte en relation avec Zénon a été Dionysios en octobre 258 av. J.C, un grec d'origine. Philiscos a été l'économie de l'Arsinoïte entre 254 et 251, suivi d'Aristandros. Le successeur de ce dernier, Hermaphilos, est resté en poste de 246 à 241. Dans le nome memphite, Hermolaos a été économie entre 254 et 247. Il assuma les mêmes fonctions un certain temps dans le nome Aphroditopolite, où il a succédé à Théoclès, attesté en 254 (W. Peremans et E. Van't Dack (1950, p. 107). Tous ces économies énumérés ne sont uniquement que des d'étrangers.

Outre la présence des étrangers aux postes de gestionnaires de l'économie, ces derniers sont largement impliqués dans la planification des activités économiques, notamment, l'agriculture. En effet, dans le souci de garantir le revenu annuel pour répondre à leurs besoins, Ptolémée II, a établi un strict contrôle sur les campagnes au moyen du bordereau d'ensemencement.

C'est un document qui est établi chaque année par les bureaux du *Diœcète*. C'est la preuve d'une implication véritable des étrangers dans l'administration financière et dans la planification de l'activité agricole.

En outre, les impôts et taxes collectés permettent aux souverains lagides d'affirmer leur souveraineté, leurs puissances et de les compter parmi les hommes riches avec les Pergame, les Séleucides. Il faut donc retenir que l'impôt et les taxes administrés par les étrangers constituent un moyen d'intégration de ceux-ci en qualité d'agents de l'État. Ils sont privilégiés en tout état de cause puisqu'ils sont garants des biens de l'État, mieux du souverain.

### **3.2. Le contrôle de l'administration et de l'armée**

Depuis l'Ancien Empire, le royaume égyptien est organisé le long de la vallée du Nil autour de deux ensembles : la Haute Égypte et la Basse Égypte. Ce territoire très allongé est organisé autour des communautés rurales. Du point de vue du pouvoir monarchique, il s'agit d'un espace agricole où des unités économiques sont installées et contrôlées à partir de plusieurs centres d'exploitation (B. J. Kemp, 2006, p. 194-201). Au niveau administratif, le royaume égyptien est structuré en nome<sup>4</sup>. Ces noms sont placés sous la responsabilité de hauts dignitaires, les nomarques, qui sont souvent issus de l'administration centrale. Le nomarque est un haut fonctionnaire, représentant de

---

<sup>4</sup> Les Lagides sont à l'origine de l'appellation des noms qui correspondent, à peu près, aux provinces existantes auparavant.

l'administration centrale. Outre ses fonctions civiles : perception de l'impôt, entreprise de grands travaux, organisation d'expédition (etc.), le nomarque exerçait un grand nombre de charges religieuses (V. Selve, (1993), p. 73-83).

Toutes ces fonctions nous font remarquer l'importance de ce haut fonctionnaire égyptien dans l'administration du pays. Cependant, force est de constater qu'à l'arrivée des Lagides, ces derniers confient l'administration du nome à des étrangers, puis progressivement à des stratèges<sup>5</sup>, recrutés parmi les descendants d'immigrants grecs. L'arrivée de la dynastie lagide à la tête de l'Égypte est marquée par un changement des hauts fonctionnaires de l'administratif locale. Les Étrangers remplacent les Autochtones. Dans le papyrus P. Col. Zen., 18, nous constatons avec évidence que le poste prestigieux de nomarque est occupé par un gréco-macédonien. (C. Orrieux, 1983, p. 126).

En outre, les stratèges sont nommés à la tête de l'administration locale pour assurer la question sécuritaire et juridique. En effet, bien que la direction du nome soit à l'origine confiée à un nomarque, certaines attributions de ce dernier vont progressivement être confiées au stratège<sup>6</sup>, qui devient progressivement l'administrateur principal du nome en Égypte des Lagides à partir du règne de Ptolémée II<sup>7</sup>.

Le stratège est le garant de la stabilité du nome qu'il administrait. En effet, l'une des fonctions civiles de ce dernier est de rétablir l'ordre et de veiller à la justice. Cette prérogative importante lui est déléguée par le roi. (C. Orrieux, 1983, p. 33).

En nous référant à l'onomastique, nous découvrons qu'ils n'ont pas d'origine égyptienne. Si le nome est la plus grande subdivision administrative de l'Égypte, la *kômè* en est la plus petite<sup>8</sup>. La *kômè*, communauté rurale est l'unité fondamentale de base d'unité et de cohésion sociale. (J. Bodin, 1983, 327 p). Bien que des Égyptiens exerçaient la fonction de chef de village sous les Lagides, (C. Orrieux, 1983, p.100–101), il existait des comarques d'origines étrangères, (C. Orrieux, 1983, p. 48).

Bien que le poste de *cômarque* soit dévolu aux Égyptiens, nous découvrons à travers une lettre, qu'un hébreu, d'origine étrangère, occupait également ce poste. L'occupation de postes importants par les étrangers dans l'administration égyptienne sous les Lagides dénote d'une politique d'intégration des étrangers dans la vie politique et administrative égyptienne.

L'armée égyptienne a toujours enregistré l'appui de mercenaires Nubiens, Grecs, Cariens, Ioniens, Juifs et Syriens depuis le règne des *Nesout*<sup>9</sup> égyptiens. À l'époque ptolémaïque, les Lagides vont

<sup>5</sup> Le stratège qui signifie littéralement « commandant d'armée », désigne un membre du pouvoir exécutif d'une cité grecque, plus précisément un militaire. Dans le monde hellénistique, ce terme est utilisé pour désigner un gouverneur militaire.

<sup>6</sup> Gouverneurs militaires qui détenaient les pouvoirs civils et militaires dans les nomes dont ils avaient la charge

<sup>7</sup> Cette idée qu'ont eue les Lagides de mettre des militaires au premier rang de l'administration provinciale répondait à un objectif stratégique. Il fallait en permanence prévenir toute velléité de soulèvement, et maintenir sur le qui-vive une armée de mercenaire capable de servir à tout moment les ambitions du prince. Par conséquent, mettre un militaire à la tête de l'administration provinciale donnait à ce dernier plus d'autorité, et une supervision générale du territoire sous son contrôle.

<sup>8</sup> Entre le nome et la *kômè* se trouve la *toparchie*, dirigée par un *toparque*. Dans notre étude, nous n'aborderons pas la question de la *toparchie* en raison du manque d'information relative aux sources en notre possession sur cette division administrative.<sup>32</sup>

<sup>9</sup> Roi égyptien

perpétuer cette culture du mercenariat. Cette fois, dans l'optique d'asseoir une domination durable et totale de l'Égypte à travers de la politique intégrationniste. En effet, Ptolémée 1<sup>er</sup> Sôter initie une série de réformes à travers l'octroi des terres (*cléros*) et des logements (*Stathmos*) aux soldats étrangers recrutés. Cette approche favorise l'accroissement du nombre de mercenaires dans les rangs de l'armée.

Pour les rois lagides, les soldats autochtones égyptiens n'étaient pas dignes de confiance. Pour asseoir leur hégémonie, les Lagides avaient besoin de compter sur des soldats étrangers de conviction et de métier. D'où l'initiation des mesures favorables à l'épanouissement de ces soldats.

Ils ont su répondre à cette attente en mettant en place le système clérouchique et le système de *Stathmos*.

### 3.3. Le système clérouchique

En effet, le premier système, comme nous l'avions signifié dans les lignes précédentes, tend à faciliter l'intégration de ses hommes recrutés, en mettant à leur disposition des terres fertiles qu'ils pourront exploiter en temps de paix, de sorte à se rendre disponibles pendant les moments d'insécurité. Il semble que, ce nouveau système de rémunération des mercenaires (la cléruchie) a attiré de nombreux immigrants grecs en Égypte, grâce à des conditions exceptionnellement favorables et les a gardé en permanence ». (Y. N. Coulibaly, 2022, p. 72).

Le clérouque est un colon militaire Grec. Sa présence en terre égyptienne et sa contribution militaire lors des campagnes du souverain, lui procure une place de choix. Pour le mettre à l'abri du besoin, à la différence du *machimoi* égyptien<sup>10</sup>, le roi lui cède un *kléros*. Ce lopin de terre dont il jouit de l'usufruit est une tenue viagère qu'il exploite jusqu'à son décès.

L'évolution du système clérouchique, confère au clérouque d'importants droits sur la terre. Toute la terre d'Égypte appartenait en théorie au roi en vertu du droit de conquête. Dans la pratique, on distingue différents types de statut de possession de la Terre. Les Ptolémées ont été de véritables imitateurs des pharaons au point où, par leurs propagandes, ils se sont placés dans la continuité d'Alexandre le Grand qui s'était fait proclamer Pharaon en 331 av. J.-C. après s'être rendu dans l'Oasis de Siwah où il rencontra l'oracle d'Amon-Zeus<sup>11</sup> qui le confirma comme descendant du dieu Amon<sup>12</sup>, conformément aux traditions égyptiennes<sup>13</sup>. Ainsi, le régime des terres égyptiennes à l'époque des Lagides fut un legs de leurs illustres prédécesseurs. L'Égypte est une donation d'Horus au roi, son fils. Cette donation est enregistrée par Thot (A. Moret, 1902, p. 15). Aux temps

<sup>10</sup> Ce sont les autochtones égyptiens qui ont été recrutés dans l'armée par les rois lagides.

<sup>11</sup> Zeus Ammon est une divinité gréco-égyptienne mêlant les traits du dieu égyptien Amon et du dieu grec Zeus. En français, comme en anglais et en allemand, on distingue la divinité égyptienne de la divinité grecque par l'orthographe : l'Amon égyptien prend un m tandis que l'Ammon grec prend deux m. On explique le redoublement de la consonne par l'étymologie du mot : les Grecs, friands de jeux de mots, ont en effet mis en rapport le nom Ammon et le mot Ammon (ἀμμος), le sable.

<sup>12</sup> Amon est l'une des principales divinités du panthéon égyptien et du panthéon berbère, dieu de Thèbes. Son nom *Imen*, « le Caché » ou « l'Inconnaisable », traduit l'impossibilité de connaître sa « vraie » forme, car il se révèle sous de nombreux aspects. Il est *Imenachârenou*, « Amon aux noms multiples ». Avec sa parèdre *Amemet*, il fait partie des entités divines de l'Ogdoade d'Hermopolis.

<sup>13</sup> La tradition égyptienne préconisait la désignation du futur pharaon par l'entremise de l'oracle du dieu Boutou ou celui du dieu Amon.

pharaoniques, le roi et les dieux se partageaient la propriété du sol<sup>14</sup>. Le domaine du roi était subdivisé en deux catégories, notamment, la terre royale, (*Gè Basiliké*) et la terre en don ou terre concédée (*Gè Aphesei*), (C. Orrieux 1983, p. 111).

Bien que les Lagides n'introduisent aucun changement dans le régime de propriété foncière dont ils ont hérité, ils concèdent toutefois à leurs usufruitiers des tenures dont ils jouissaient, en contrepartie d'un service rendu. Le régime foncier tel qu'appliqué par les souverains lagides donnait la possibilité aux immigrants d'avoir des possessions en Égypte.

Hormis les bénéficiaires des terres sacrées qui pour la plupart étaient des prêtres égyptiens, tous les autres étaient des Hellènes, au regard de leurs fonction<sup>15</sup>, comme indiqué sur les papyrus suivants : « An 34, *Phamenoth 9* (1<sup>er</sup> mai 252). Asklépiadès, Lycien, du corps de Nicanor, clérouque à 70 *aroures* » (PLB XX, 20).

Dans un autre extrait de papyrus, nous pouvons découvrir que le roi concède des terres même à ses fonctionnaires, à l'exemple d'Apollonios : « (...) Sur les dix mille *aroures* concédées par le roi dans le nome Arsinoïte près de Philadelphie au Dioecète Apollonios, pour une durée d'un an, cent *aroures* de terre à céréales situées dans le troisième bassin orienté du nord au sud, ... » (Pap. Col. Zen., 54)

Du reste, les Hellènes se sont érigés en propriétaires du territoire égyptien et en ont disposé à leur guise. C'était une stratégie politique mise en œuvre par les dirigeants pour attirer autant que possible les étrangers et faciliter leur intégration.

Quant au second système, le *Stathmos*, « est une autre catégorie de bien du roi, qui passent aux mains de clérouques par la bonne volonté et la générosité de celui-ci », (Y. N. Coulibaly, 2022, p. 81). La construction des logements destinés aux mercenaires de l'armée, se fait en vue de les sédentariser, (Y. N. Coulibaly, 2022, p. 81). Les mercenaires qui occupaient les hauts postes de l'armée étaient pour la plupart, des Grecs, Macédoniens, Créois, Nécrois, et certains originaires de Thraces, de Galates, et de la Libye. Les rois lagides naturalisent de fait, ces contingents étrangers qui deviennent des soldats actifs. Ils forment désormais les colonies militaires des Hellènes.

### **3.4. Les limites de la politique intégrationniste du pouvoir lagide**

La vision des dynasties lagide apportent à l'Égypte une désorganisation structurelle de ses institutions politiques, administratives, sociales et économiques. Elle marginalise l'autochtone au profit de l'étranger. L'acculturation des Égyptiens devient manifeste au point où de nombreux Égyptiens n'échappèrent à la naturalisation hellénique. Plusieurs autochtones adoptèrent des noms grecs pour s'helléniser, comme le souligne F. Dunand (1983, p. 83) : « cette acculturation

<sup>14</sup> En dehors des temples, c'est-à-dire des biens attribués aux temples, domaines sans cesse accrus de règne en règne par la générosité royale, le roi possédait la totalité des terres restantes qu'il affermait aux cultivateurs. (Cf., Diodore de Sicile Liv. I). Le droit d'administration qu'ils se réservaient sur les domaines des dieux n'était pas une confiscation et leur arrivée en Égypte n'a changé en rien le mode tenue héréditaire dont jouissent les occupants des terres des temples. (C. Préaux, 1939, p 462).

<sup>15</sup> Les Ptolémées ont offert à leurs officiers et soldats des terres. Ces derniers, militairement composé des *clérouques*, *catoeques* et les *machimoï*, ont formé l'armée régulière

s'effectue donc, au sens où il y'a adoption par les Égyptiens de la langue et de l'onomastique grecques, adoption, quand cela leur est possible, de certains éléments du mode de vie grec. »

L'existence de la langue des Hellènes, sa vulgarisation (S. Wang, 2016, p. 42) et son adoption comme langue officielle utilisée en administration (C. Orrieux, 1983, p. 82-83) relèguent au second plan celle des autochtones égyptiens

La discrimination observée dans les emplois administratifs et financiers, le protectionnisme des souverains en faveur des agents étrangers de l'administration et du fisc attesté par plusieurs ordonnances royales suscite le mécontentement des autochtones. Le cas le plus probant est celui-ci. Le *prostagma* du souverain Ptolémée 1<sup>er</sup> Sôter, l'indique en effet :

« Par ordre des souverains. Parmi les présidents des tribunaux et parmi les autres fonctionnaires, personne n'a le droit d'accepter de plainte contre les agents du fisc, ni de s'en saisir, ni de laisser à d'autres le soin de statuer sur leur cas. Mais les plaintes portées contre ces agents et leur procès en cours, ils les renverront à *Eirènaios*, le « parent » (du roi) et diocète » (M. T. Lenger, 1980, p. 180).

À travers cette ordonnance, le roi confirme la reconnaissance d'un privilège juridictionnel aux agents du fisc. (M. T. Lenger, 1980, p. 178). C'est dans cette optique que s'inscrit une autre ordonnance qui émane de Ptolémée II Philadelphe. (M. T. Lenger, 1964, p. 47).

En somme, pour les Lagides, la marginalisation des autochtones sur tous les pans de la gestion du royaume a pour finalité d'avoir le contrôle inouï de l'administration, des finances, de l'armée et de s'approprier les terres cultivables au profit de leurs concitoyens gréco-macédoniens en particulier et des étrangers en général. Cette stratégie leur a permis de demeurer maîtres de l'Égypte sur une longue période de plus de trois cent ans.

## Conclusion

La présente étude met en relief la politique intégrationniste des souverains lagides qui relève l'inclusion totale des immigrés en terre pharaonique. Dès leur ascension aux rênes du pouvoir dans l'Égypte ancienne, les Ptolémée vont mettre à exécution leur plan de domination totale du territoire. Cette effectivité est marquée par la mise en place d'une politique qui fait de l'Égypte une terre d'immigrés, un territoire d'accueil.

De cette politique se dégagent plusieurs facteurs qui permettent l'intégration des peuples immigrés. Certes, ces étrangers qui forment la communauté des Hellènes d'Égypte vont durant toute la période ptolémaïque, assujettir les autochtones, mais pour nous, il était important de statuer sur les différents moyens qui ont facilité leur intégration. Au niveau politique et social, les rois lagides vont introduire le concept d'Hellénisation de tous ceux qui adhèrent à la civilisation grecque, qu'ils soient d'origine extérieure à la Grèce et à l'Égypte ou qu'ils soient même Égyptiens. Il fallait être considéré comme Hellène pour faire partie des élus.

Cependant, pour véritablement appartenir à la société gréco-macédonienne, les Ptolémées vont procéder à la naturalisation de ceux qui le souhaitaient. En outre, la création de cités grecques permettait aux dirigeants de rapprocher la Grèce de l'Égypte afin d'éviter le dépaysement et de maintenir Grecs et Hellènes en terre égyptienne.

Au plan économique et militaire, nous avons planché sur l'accès à la terre par les étrangers. En effet, selon la démarche de la tradition égyptienne, les souverains lagides vont à leur tour, octroyer des terres, mais cette fois, aux mercenaires afin de les maintenir sur place et d'avoir des hommes disponibles à défendre leurs causes permanentement. Quant aux taxes et impôts, ils permettaient aux rois et aux hauts dignitaires hellènes de vivre dans le luxe et de jouir des priviléges d'exonération d'impôts.

Grâce à la politique d'intégration des Lagides, les Hellènes vont connaître un épanouissement total, au point de pratiquer des mariages mixtes, de partager leurs lieux d'apprentissage et de culte, de parler la même langue que les autochtones. Leur intégration s'observe en outre, au travers de leur participation à la gestion administrative et économique de l'Égypte. Ils occupent les hautes fonctions ainsi que les postes de commandement et s'impliquent activement dans la vie quotidienne.

### Sources et références bibliographiques

#### 1. Sources

EDGAR Campbell Cowan, 1940, *Zenon Papyri*, Le Caire, Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire, imprimerie de l'institut français d'archéologie orientale.

GUIDO Bastianini *et al*, 1912, *Papiri della Società Italiana*, Firenze, Institutio Papirologico « G. Vitelli », Bibliothèque Medicea Laurenziana, Museo Archeologico di Firenze.

LENGER Marie-Thérèse, 1964, *Corpus des ordonnances des Ptolémées*, (C.ODR. PTOL.), Bruxelles, Réimpression de l'édition princeps, corrigée et mise à jour, Palais des Académies.

PESTMAN Pieter Willem *et al*, 1980, *Greek and Demotic Texts from the Zenon Archive*, Leyde, Brill.

WESTERMAN William Linn *et al*, 1940, *Zenon Papyri: Business Papers of the Third Century B.C. dealing with Palestine and Egypt*, New York, vol. 2.

## Bibliographie

- CIRO Flamarion Santana Cardoso, 1986, « Les communautés villageoises dans l'Égypte ancienne », in *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 12, p. 9-31.
- COULUBALY Nahou Youssouf, 2022, *Les Hellènes en Egypte gréco-romaine : de dominants à dominés*, Thèse unique de Doctorat, Histoire, Université de Cocody.
- DIOP Cheick Anta, *Le plus grand savant du XXe siècle*, fichier MP4.
- FROHLICH Pierre, 2004, *Les Grecs en Orient - L'héritage d'Alexandre, IVe – Ier siècle avant J- C.*, La Documentation photographique No. 8040.
- JOUGUET Pierre, 1923, « Les Lagides et les Indigènes Egyptiens », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, Tome 2, fasc. 3, p. 419–445.
- LEGRAS Bernard, 2004, *L'Égypte grecque et romaine*, Paris, Armand Colin.
- MELEZE-MODRZEJEWSKI Joseph, 1983, « Le statut des Hellènes dans l'Egypte lagide : Bilan et Perspectives de recherche », *REG* 98, p. 247-248.
- MELEZE-MODRZEJEWSKI Joseph, 1991, *Les Juifs d'Egypte de Ramsès II à Hadrien*, Armand Colin.
- MIEZAN Kouao Hervé, 2023, « L'économique, un moteur d'intégration des peuples immigrés : cas d'une intégration absolue des Hellènes en Égypte lagide », dans *Dossier 3 : Afrique/ Histoire, Science politique, Relations internationales, Economie*, Collection PLURAXES/MONDE, Vol. 1 No 2, p. 337-358.
- MORET Alexandre, (1902), *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, Paris, Ernest Leroux, Rue Bonaparte, VI 8.
- ORRIEUX Claude, 1983, *Les papyrus de Zénon : l'Horizon d'un grec en Egypte au IIIe siècle avant J.C.*, France, Imprimerie Floc'h à Moyenne.
- PEREMANS William et VAN'T DACK Edmond, 1950, *Prosopographia Ptolemaica*, I — IX, Louvain.
- PEREMANS William., 1985, « Lagides, les élites égyptiennes et la monarchie bicéphale » dans, *Le système palatial en Orient, en Grèce et à Rome*, Actes du colloque de Strasbourg du 19-22 juin 1985, p. 327-343.
- PLUTARQUE, *Isis et Osiris*, II, traduit par MEUNIER Mario, 1925, in *Revue des Etudes Grecques*, Paris Tome 3, Fascicule 174p.
- POIRON Perrine, 2012, *Les formes du pouvoir à l'époque des premiers rois lagides : un métissage entre l'idéologie politique des Basileis et des pharaons*, Mémoire, Université du Québec à Montréal.
- PREAUX Claire, 1939, *L'Économie royale des Lagides*, Bruxelles, Fondation égyptologique Reine Elisabeth.

ROSTOVTEFF Michael Ivanovitch, (1923), « Notes of economic policy of the Pergamene Kings », dans *Anatolian Studies presented to Sir William Ramsay*, Manchester, p. 359-390.

SELVE Valérie, 1993, « Les fonctions religieuses des nomarques au Moyen Empire », in *L'administration provinciale sous l'Ancien Empire égyptien*, CRIPEL 15, p. 73-83.

THOMPSON Dorothy Jane, 1992, « Language and Literacy in Early Hellenistic Egypt », in *Ethnicity in Hellenistic Egypt*, Aarhus University Press, p. 39-52.

VEISSE Anne – Emmanuelle, (2007), « Statut et identité dans l'Egypte des Ptolémée : les désignations d'Hellènes et d'Egyptiens », *Ktèma* 32, p. 279 – 291

WANG Shichao, 2016, *Les relations entre les étrangers et les autochtones à l'époque hellénistique: les modèles d'intégration des étrangers dans l'Empire lagide*, Thèse pour le Doctorat, Histoire, PSL Research University.

WILL Edouard, 2003, *Histoire politique du monde hellénistique 323-30 av. J.-C.*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, (réédition de la 2e édition 1979)..

**Processus d'évaluation de cet article:**

- **Date de soumission: 31 octobre 2025**
- ✓ **Date d'acceptation: 18 novembre 2025**
- ✓ **Date de validation: 11 décembre 2025**